



--	--	--	--	--	--	--	--	--

Numéro machine

Notice d'instruction

Rouleau packer frontal
FUPA KE 3014





Notice d'utilisation

Rouleau packer frontal FUPA KE 3014

Lire attentivement et respecter la notice d'utilisation et les consignes de sécurité (« pour votre sécurité ») avant d'utiliser le rouleau packer.

L'utilisateur doit être qualifié, c'est-à-dire qu'il doit avoir été formé à l'utilisation et l'entretien du rouleau packer, qu'il doit connaître les mesures de sécurité nécessaires et être informé des dangers. Transmettez toutes les consignes de sécurité à tout autre utilisateur.

Les dispositions applicables en matière de prévention des accidents ainsi que les diverses réglementations généralement reconnues en matière de technique de sécurité, de médecine du travail et de droit de la circulation doivent être respectées.

Respectez le signalement de danger (DIN 4844-W9). Les instructions sont précédées de ce symbole et les signalements apposés sur l'outil danger. (explication des signalements de danger : voir annexe intitulée "pictogramme")



Annulation de la garantie :

Le rouleau packer frontal est exclusivement destiné aux travaux agricoles courants. Toute autre utilisation est considérée non conforme et le fabricant ne pourra nullement être tenu responsable des dommages qui en résulteraient.

L'utilisation conforme implique également le respect des conditions d'exploitation, d'entretien et de maintenance prescrites par le fabricant et l'emploi exclusif de pièces de rechange de la marque RABE.

En cas d'utilisation d'accessoires et / ou de pièces d'autres marques qui n'ont pas été agréés par RABE – AGRI, la garantie s'annule.

Toute modification ou réparation arbitraire apportée à l'outil exclut la responsabilité du fabricant pour les dommages qui en résulteraient.

Les éventuelles réclamations (dégâts de transport, livraison incomplète) doivent être immédiatement signalées par écrit.

Caractéristiques techniques :

Tête d'attelage trois points avec axe oscillant cat. II

Racleur fixe

Diamètre des disques : 900 mm

Nombre de dents : 15

Nombre de disques : 14

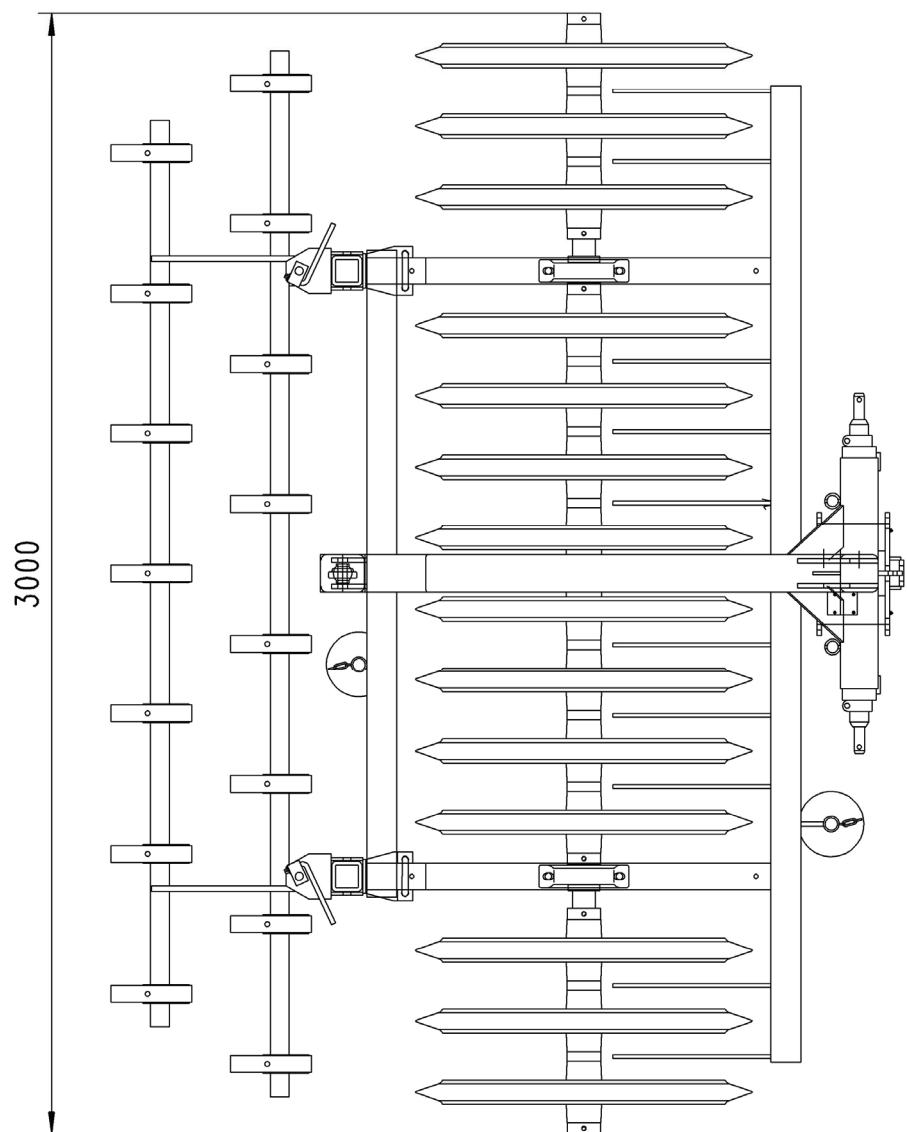
Largeur de travail : 3000 mm

Largeur de transport : 3000 mm

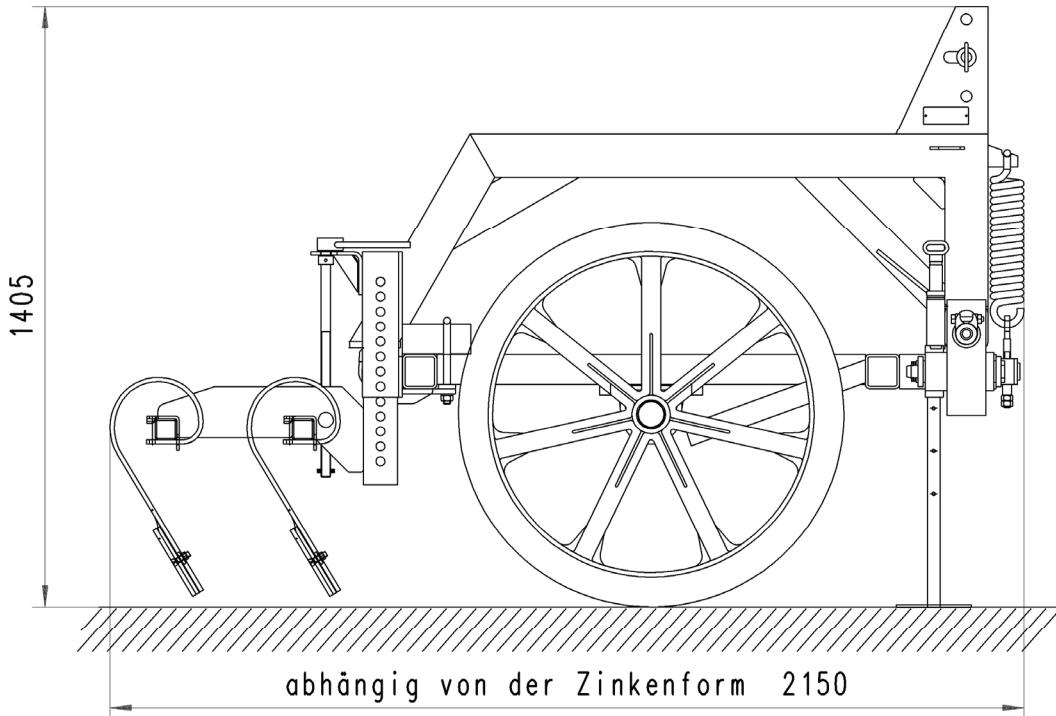
Poids : env. 1525 kg avec le porte-dents

Ecartement des disques : 190 mm

Vue du dessus :



Vue de côté :



S'agissant des machines agricoles, la largeur de transport max. selon l'article 32 alinéa 1 du décret allemand relatif aux autorisations de circulation sur les routes (StVZO) est de 3.0 m.

Toute largeur de transport supérieure nécessite une autorisation spéciale.

Les mesures de sécurité figurant dans l'autorisation spéciale doivent être établies selon les directives relatives à la signalisation des véhicules routiers présentant une sur-largeur.

(Malgré tout, il faut, en cas d'obscurité ou de mauvaises conditions météorologiques, des dispositifs d'éclairage supplémentaires et des catadioptrres arrière.)

Consignes de sécurité :

Pour atteler et dételer, personne ne doit se tenir entre le tracteur et l'outil. De même, pour actionner la commande extérieure du système hydraulique, il ne faut pas se tenir entre le tracteur et l'outil ! Mettre le système hydraulique de levage du tracteur sur 'Réglage position' avant d'atteler ou de dételer ! Avant toute mise en service, vérifier la sécurité de fonctionnement et de circulation du tracteur et de l'outil. L'utilisateur est responsable de la sécurité ! Veiller à ce que la sécurité de manœuvre soit suffisante. Mettre les contrepoids nécessaires sur le tracteur. L'assemblage à trois points présente des risques de blessure par écrasement et cisaillement !



Avant tout actionnement du rouleau packer ou avant de démarrer, il faut vérifier que personne ne se trouve au niveau de l'outil !

Il est interdit de monter sur l'outil, de transporter des personnes ou des objets sur l'outil et de se tenir dans la zone de danger de l'outil !

Avant de quitter le tracteur, abaisser le rouleau packer, arrêter le moteur et retirer la clef de contact !

Effectuer les opérations de réglage et d'entretien uniquement lorsque l'outil est abaissé.

Faire attention à la position du centre de gravité lorsque l'outil est sur un plan fortement incliné !



Avant la première utilisation et à la suite d'une période relativement longue où l'outil n'a pas été utilisé, vérifier que tous les logements sont suffisamment graissés et que toutes les vis sont correctement vissées !

- Longueur maximale de l'attelage (tracteur + outil) 12 m
- Largeur 2.55 m maximale 3 m
- Hauteur maximale 4 m
- Poids total maximum de l'attelage 16 t dont 20 % sur l'essieu avant

Attelage/dételage et transport

Veiller à ce que les dimensions de raccordement coïncident (cat. : tracteur / rouleau packer frontal)

Le rouleau packer FUPA KE 3014 est destiné à être monté sur un relevage à trois points frontal cat. II, mais il peut également être utilisé sur un relevage arrière cat. II.

(Dans ce cas, il faut retirer les porte-dents ou les régler de sorte que les dents soient inactives. Voir à cet effet le paragraphe Réglage des porte-dents").

Pour le montage, commencer par raccorder les bras de relevage avec l'essieu porteur, puis escamoter les béquilles, et enfin accrocher le bras supérieur. Démontage : procéder dans l'ordre inverse.

Veiller à ce que le système trois points soit correctement verrouillé !

Pour le transport, le système de direction doit être fixé avec les deux boulons 1 (fig. 1) en position centrée.



Fig. 1

1

Travail dans les champs :

Pour ne pas altérer le braquage du tracteur pendant le travail dans les champs, le rouleau packer est tiré du système trois points. Il doit alors pouvoir osciller librement sur le côté.

C'est pourquoi, pour travailler dans les champs, les boulons de verrouillage 1 (fig. 1) doivent être retirés et goupillés de manière à ne pas entraver le libre mouvement pendulaire.

Réglage des porte-dents :

Les porte-dents se règlent en hauteur à l'aide de la broche de réglage en profondeur 2 (fig. 2).

Pour le réglage, retirer les boulons 3 (fig.2), régler la hauteur à l'aide de la broche de réglage en profondeur (Attention ! Les porte-dents doivent être à l'horizontale pendant le travail) et remettre les boulons 3.

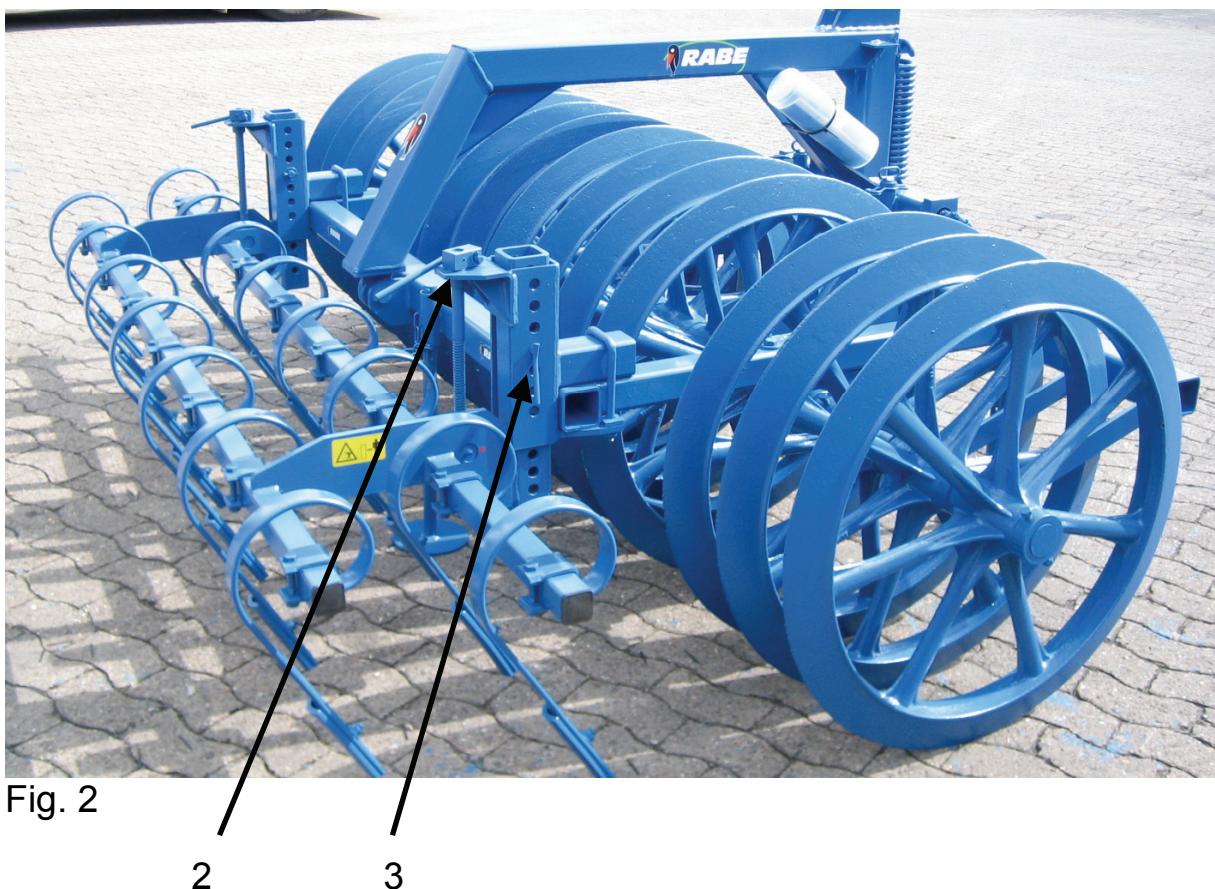


Fig. 2

2

3

Entretien :

Pour toute intervention sur l'outil lorsqu'il est attelé, arrêter le moteur et retirer la clef de contact !

N'effectuer aucune intervention sur l'outil lorsqu'il est levé !

Mettre un support supplémentaire sous l'outil lorsqu'il est levé pour éviter tout abaissement indésirable !

Avant toute intervention sur le système hydraulique, abaisser l'outil et mettre le système hors pression.

La pose des pneumatiques demande un certain savoir-faire. Il convient d'utiliser impérativement des outils de montage appropriés !

Jeter le produit antigel et l'huile conformément à la réglementation sur les déchets !

Au bout des quelques premières heures d'utilisation, revisser toutes les vis et, par la suite, vérifier régulièrement qu'elles sont bien vissées.

Graisser régulièrement tous les logements et raccords filetés de graissage.



Attention / transport :

Il est interdit de transporter des personnes ou des objets sur l'outil et de se tenir dans la zone de danger de l'outil !

Adapter la vitesse de transport aux conditions de la route ou du chemin.
Attention dans les virages : Les outils portés balancent !

Respecter les dispositions du décret allemand relatif aux autorisations de circulation sur les routes (StVZO). Conformément aux dispositions de ce décret, l'utilisateur est responsable de la sécurité de circulation de l'assemblage du tracteur et de l'outil lorsqu'il circule sur les routes et les voies publiques.



Veiller à ce que les charges sur essieux autorisées, le poids total autorisé et la capacité de charge des pneumatiques ne soient pas dépassés du fait des outils portés (en fonction de la vitesse et de la pression de l'air). La charge sur essieu avant doit être au moins de 20 % du poids à vide du véhicule pour assurer la sécurité de manœuvre.

La distance entre l'extrémité avant/rouleau packer frontal et le milieu du volant/tracteur ne doit pas dépasser 3.5 m ; Si cette distance est dépassée, l'utilisateur doit prendre des mesures adaptées pour compenser les restrictions du champ de vision aux sorties de cours, aux embouchures de routes et dans les croisements. La solution peut être qu'une personne accompagnatrice donne au chauffeur les instructions nécessaires pour conduire en toute sécurité.

La largeur de transport autorisée est de 3 m. Pour les outils présentant une sur-largeur, il faut une autorisation spéciale.

Aucune pièce risquant d'être dangereuse pour la circulation (article 32 du décret StVZO) ne doit dépasser tout autour de l'outil. Si l'on ne peut faire autrement et qu'une pièce dépasse, il faut la recouvrir et la signaliser clairement.

Il faut également des moyens de sécurité pour la signalisation des contours extérieurs de l'outil ainsi que pour la sécurité à l'arrière. Par exemple un panneau de signalisation à rayures rouges et blanches de 423x423 mm. (rayures de 100 mm de largeur, en biais à 45° vers l'extérieur/ le bas).

Il faut des dispositifs d'éclairage si l'outil porté recouvre les feux du tracteur ou si de mauvaises conditions météorologiques l'exigent: Par exemple à l'avant et à l'arrière si l'outil porté dépasse sur les côtés de plus de 40 cm sur le dispositif d'éclairage du tracteur ou pour assurer la sécurité à l'arrière s'il y a plus de 1 m de distance entre les feux arrière du tracteur et l'extrémité de l'outil porté.



Si du fait du rouleau packer frontal, il faut une paire de phares supplémentaires (sachant qu'une seule paire de phares peut être raccordée), il faut une autorisation spéciale.

Les outils portés ou les outils semi-portés doivent rouler avec, à l'arrière, des catadioptres arrière rouges et, sur les côtés, des catadioptres arrière jaunes et toujours avec un dispositif d'éclairage, même le jour.

Nous recommandons d'acheter les panneaux de signalisation ou films de signalisation nécessaires ainsi que dispositifs d'éclairage directement dans le commerce.

Lors du transport sur les routes publiques en Pologne, il faut mettre le triangle de signalisation 4 (fig. 3) au milieu de la machine.

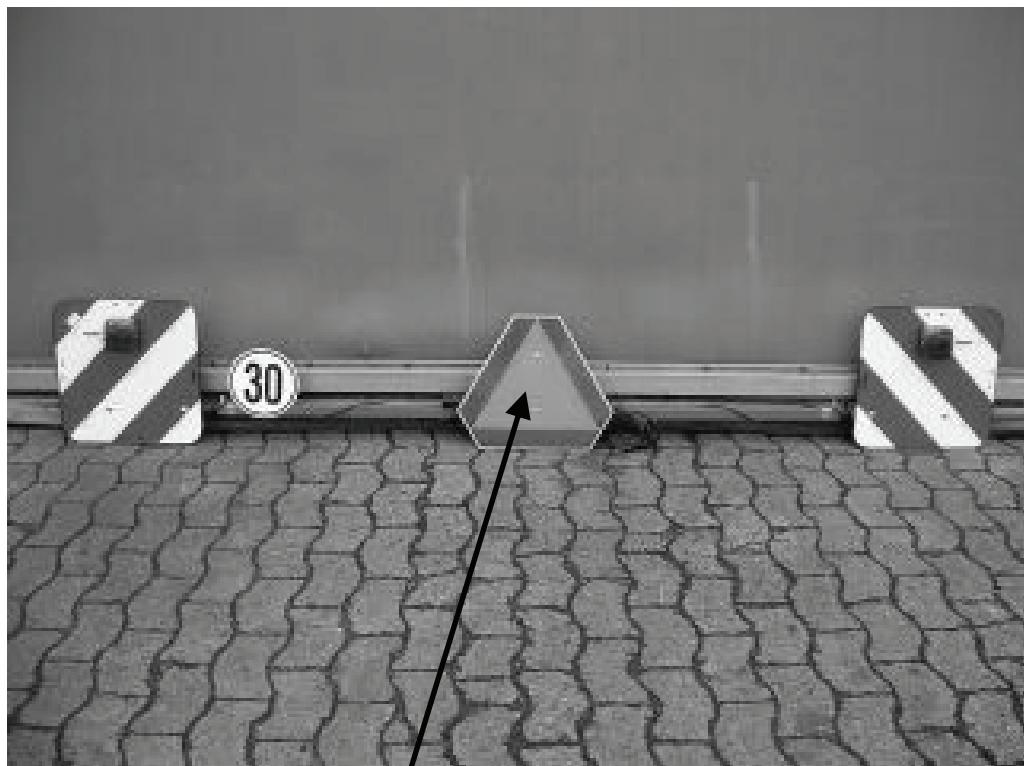
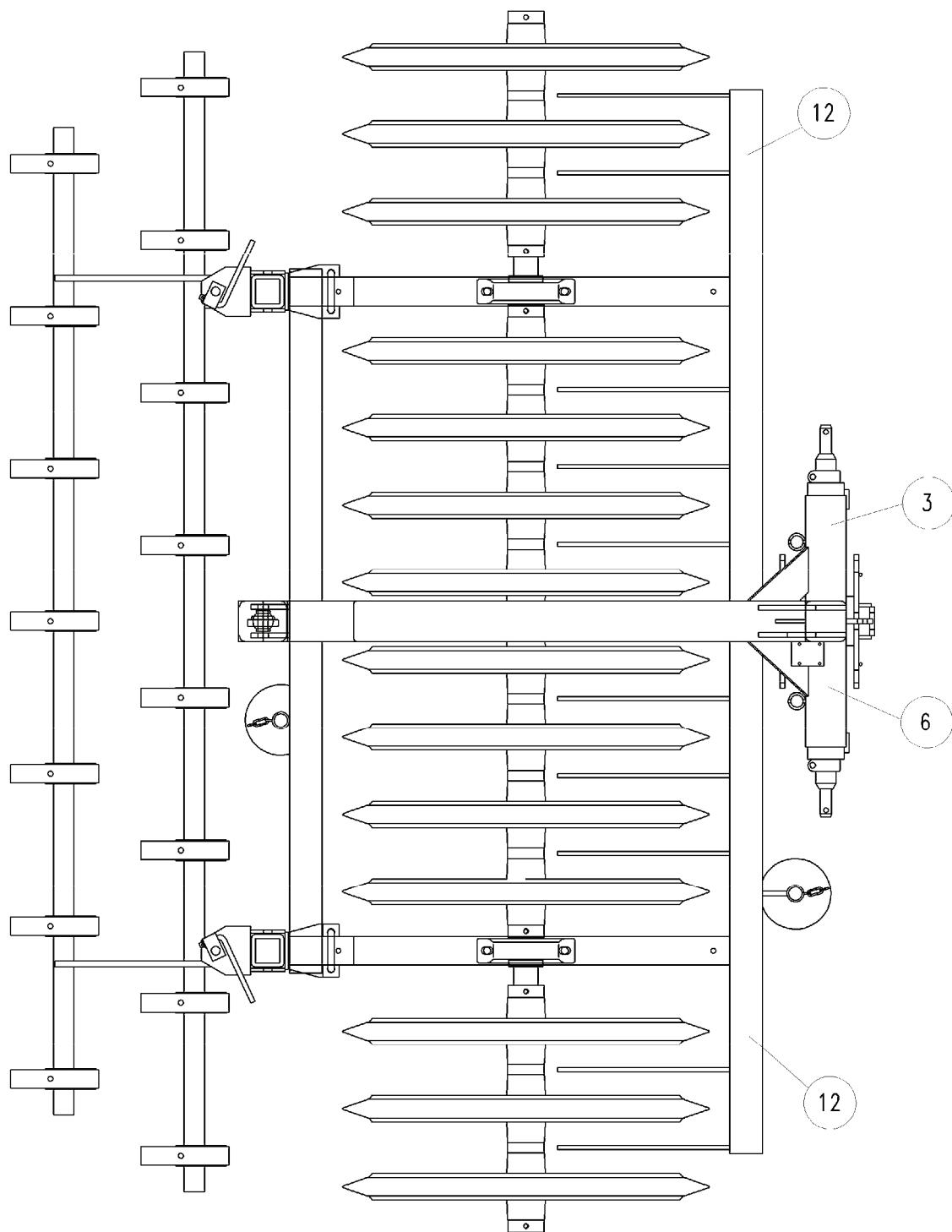


Fig. 3

4

Disposition des signalements de danger sur l'outil :

Vue du dessus :



Vue de côté :

